



LÉGATION DE SUISSE
EN BELGIQUE

Bruxelles, le 17 décembre 1954.

dodis.ch/10092
V. 21.

P.

B.12.11.-B/dt
R.P. No 38

Uranium - Congo belge

Monsieur le Conseiller fédéral,

En 1944, la Belgique s'est engagée à livrer aux Etats-Unis toute la production d'uranium du Congo, à des prix assez modestes. Il est vrai qu'à ce moment-là l'opération entrait dans le cadre du prêt-bail, dans lequel la Belgique était largement bénéficiaire.

Ces accords parviendront prochainement à échéance, à une date que les autorités se refusent catégoriquement à dévoiler. Toutes les négociations à ce sujet sont menées dans le plus grand secret, ce qui ne manque pas d'agacer certains parlementaires et la presse belge. J'ai pu constater que même de hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères ne sont nullement au courant de ce qui se passe.

D'une source que je considère comme sûre, j'ai néanmoins pu obtenir quelques renseignements:

Le problème du prix de l'uranium est, semble-t-il, secondaire dans les négociations. Ce que la Belgique désire obtenir c'est d'une part l'accès aux résultats des recherches scientifiques américaines dans le domaine nucléaire et, d'autre part, l'aide américaine pour le développement du Congo. En ce qui concerne le premier point, la récente revision de la loi Mac Mahon aux Etats-Unis devrait permettre de donner satisfaction aux revendications belges. D'assez nombreux ingénieurs ont été délégués dans les centres de recherches américains

Au Département politique fédéral,

B e r n e



pour y parfaire leur formation. De plus, la Belgique bénéficiera de l'assistance scientifique américaine pour la construction du réacteur atomique de Mol.

En ce qui concerne le Congo, les Américains semblent aller un peu plus loin que ne l'espérait ou souhaitait la Belgique. Les Etats-Unis attachent une très grande importance aux territoires sous domination ou mandat belge; production très importante et indispensable d'uranium, de manganèse, de cobalt, de cuivre, réserve de main-d'oeuvre - à une distance de la Russie qui rend pratiquement le Congo invulnérable. D'autre part, il est vital pour les puissances atlantiques d'éviter que toutes ces richesses ne tombent entre les mains des Russes.

Dans ces conditions, les Américains - autant par leur anti-colonialisme doctrinaire que par leur sens de "business" - désirent prendre en main le sort du Congo. Ils assureraient le développement économique par la création de moyens de communication, d'usines électriques, l'augmentation de la production de matière premières et l'installation d'industries de biens de consommation. Cela, à une ampleur et une vitesse qui ne manquent pas d'effrayer les Belges qui connaissent mieux le rythme possible dans un pays tropical et peuplé en très grande partie de primitifs. Les Etats-Unis chercheraient à faire du Congo un "test-case" et à prouver qu'il est possible de développer des pays primitifs en dehors des méthodes coloniales, de s'entendre avec la population indigène et d'y trouver toute la collaboration désirable - sans pour cela négliger le profit.

Bien entendu, la Belgique ne désire nullement abandonner le contrôle effectif de sa colonie ni aux militaires, ni au "Big Business" des Etats-Unis.

- 3 -

Toujours d'après mon informateur, les négociations portent en premier lieu sur les modalités et le contrôle du développement envisagé pour le Congo. Il n'est pas encore possible d'en prévoir les détails, quoique l'aboutissement des négociations ne fasse pas de doute.

Soulignons à ce propos que les attaques violentes dont la politique coloniale belge est la victime à l'ONU ne seraient pas mal vues par les Américains, qui espèrent, de cette façon, affaiblir la position de leurs partenaires.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

~~LE MINISTRE DE SUISSE~~

Alleton.